

CONTACT: Briana Papa  
Stanton Crenshaw  
646-502-3573  
bpapa@stantoncrenshaw.com

Susan Antler  
RBRC  
416-535-9210  
santler@rbrc.com

## LA COGERNO A REÇU LE PRIX NATIONAL DE LEADERSHIP EN RECYCLAGE DE LA SOCIÉTÉ DE RECYCLAGE DES PILES RECHARGEABLES

### *Un organisme du Nouveau-Brunswick reconnu pour le recyclage des piles rechargeables*

**RIVIÈRE-VERTE, NB, le 23 avril 2008** – La Société de recyclage des piles rechargeables (RBRC), un organisme de service public à but non-lucratif qui se consacre au recyclage des piles rechargeables, a remis le « Prix national de leadership en recyclage 2007 » à la Commission de gestion enviro ressources du Nord-Ouest (COGERNO), pour ses efforts en faveur du recyclage des piles rechargeables et des téléphones cellulaires. Le prix a été présenté à Jean A. Bourque, Directeur général, COGERNO, à Rivière-Verte.

La participation de la COGERNO au programme **Cellàrecycler<sup>mc</sup>** a joué un rôle majeur dans le développement d'une stratégie régionale de gestion des matières résiduelles bénéfique pour l'environnement. L'implication de la communauté dans le programme a contribué à la collecte de plus de 2 600 livres de piles rechargeables depuis 2005. En faisant la promotion du programme sur son site internet, lors de différents salons, d'événements locaux, ainsi qu'auprès de la communauté et des élèves des écoles locales, la COGERNO a collecté près de 750 livres de piles rechargeables en 2006. En plus, la COGERNO était le lieu de l'annonce de service public de la RBRC présentant Guy Lafleur.

« Nous sommes honorés d'être reconnus pour notre participation au programme *Cellàrecycler*. Les résultats du programme sur le long-terme donnent toute la valeur à nos efforts, et nous espérons que nous allons inspirer d'autres organismes à devenir plus actif pour le recyclage des piles rechargeables et des téléphones cellulaires, » a déclaré Jean A. Bourque, Directeur général, COGERNO.

« La RBRC et la COGERNO partagent le même objectif d'éduquer les consommateurs à l'importance du recyclage des piles rechargeables, tout en offrant des sites de collecte de proximité pour encourager la participation », dit Linda Gabor, Directrice du marketing et des relations avec les médias, RBRC. « Nous sommes fiers de reconnaître les efforts significatifs de la COGERNO pour la protection de l'environnement ».

Le prix de leadership en recyclage de la RBRC reconnaît annuellement les participants marquants au programme *Cellàrecycler* pour leurs efforts en faveur du recyclage des piles rechargeables. Le prix est divisé en catégories régionales et nationales et comprend 4 gagnants régionaux aux États-Unis et 2 gagnants nationaux – un aux États-Unis, un au Canada.

Le programme *Cellàrecycler* de la RBRC est disponible aux communautés et agences de service public sans coûts associés. Il y a présentement plus de 6000 communautés et agences de service public participantes au Canada et aux États-Unis. Pour plus d'information sur comment mettre en place un programme de recyclage, veuillez contacter la RBRC au 1-877-2-RECYCLE ou visiter notre site Web au [www.cellarecyclor.org](http://www.cellarecyclor.org).

# # #

### À propos de la RBRC

La Société de recyclage des piles rechargeables est un organisme de service public à but non lucratif qui se consacre au recyclage des téléphones cellulaires et piles rechargeables usées. Plus de 50 000 lieux de collecte commerciaux et municipaux du Canada et des États-Unis sont inscrits au programme de recyclage de la RBRC. La RBRC est financée par plus de 350 fabricants et distributeurs de piles rechargeables et de produits portables. La campagne de sensibilisation du public et le programme de recyclage de la RBRC sont le résultat de la volonté de l'industrie de l'énergie rechargeable de conserver les ressources naturelles et d'éviter que les piles rechargeables ne se retrouvent dans les déchets solides. Dans la continuité de sa mission la RBRC collecte aussi les téléphones cellulaires. Les téléphones cellulaires collectés grâce au programme *Cellàrecycler*<sup>™</sup> sont recyclés ou remis à neuf et revendus lorsque cela est possible, une part des profits est remise à des organismes de charité choisis. Les contributions et les donations faites à la RBRC ne sont pas déductibles d'impôts. Pour plus d'information, composez le 1-877-2-RECYCLE ou visitez le [www.cellarecyclor.org](http://www.cellarecyclor.org).